

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 866

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 28, substituer au mot :

« passés »

les mots :

« ceux qui se rapportent à des périodes antérieures au 1^{er} janvier 2019 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification.